



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 3254

## Texte de la question

M. Pierre Albertini a pris note de l'intention, récemment rappelée, de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'entreprendre une révision de la carte des zones d'éducation prioritaire. Il attire tout spécialement son attention sur la situation de Seine-Maritime qui, en raison de la présence de plusieurs quartiers sensibles au sein des agglomérations du Havre et de Rouen, revêt un caractère d'urgence. Sachant qu'il existe un temps d'inertie entre l'étude et la mise en place de moyens correspondants, il lui demande dans quel délai sera publiée la liste, corrigée, des établissements prioritaires, dans l'enseignement du second degré.

## Texte de la réponse

La relance de la politique des zones d'éducation prioritaires constitue une des priorités fortes de l'action du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie pour cette année. L'objectif est non seulement de redessiner une carte qui, au fil du temps, révèle son inadéquation aux situations réelles mais aussi de redonner un contenu fort à une politique dont l'objectif essentiel est de lutter contre l'échec scolaire. Madame la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, qui a la responsabilité directe de ce dossier, a présenté les grandes orientations du ministère sur cette question récemment. Un travail de réexamen des politiques de gestion académique a été engagé dès ce mois d'octobre par l'inspection générale en lien avec les recteurs de telle sorte qu'une nouvelle politique assortie des moyens nécessaires et appuyée sur une carte assouplie puissent entrer en vigueur dès la rentrée 1998. Cette nouvelle politique donnera lieu à concertation locale. Les recteurs seront encouragés à avoir une gestion plus souple de la carte des zones d'éducation prioritaires afin qu'elle puisse bouger et répondre au mieux à l'évolution des difficultés sur le terrain. La situation préoccupante de plusieurs quartiers sensibles au sein des agglomérations du Havre et de Rouen sera prise en compte dans le cadre de ce réexamen académie par académie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Albertini](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3254

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3037

**Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4502